



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPS-SUR-MARNE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Maud TALLET, Maire.

DATE DE CONVOCATION :

15 septembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE :	35
PRESENTS :	24
ABSENTS REPRESENTES :	10
VOTANTS :	34

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Mourad HAMMOUDI

Présents :

Mme Maud TALLET, Mme Corinne LEGROS-WATERSCHOOT, M. Michel BOUGLOUAN, M. Guillaume CLIN, Mme Michèle HURTADO, M. Mohammed BOUSSIR, Mme Florence BRET-MEHINTO, M. Cyrille PARIGOT, Mme Marie SOUBIE-LLADO, Mme Nicole LAFFORGUE, M. Alain LECLERC, M. Pascal BAILLY, M. Johan CENAC, Mme Annabel MERLIN, M. Mourad HAMMOUDI, Mme Safia DAVID, M. Jérémy NARBONNE, M. Foster ABU, , Mme Valentine MASSOLIN M. Mathieu LOUIS, M. Jean Paul STERZATI, M. Sébastien MAUMONT, Mme Emilie LE FAUCHEUX (TRAD), M. Michel COLAS.

Absents, excusés et représentés :

M. Daniel GUILLAUME qui a donné pouvoir à Mme TALLET, Mme Lucie KAZARIAN qui a donné pouvoir à Mme BRET MEHINTO, Mme Stéphanie METREAU qui a donné pouvoir à M. BAILLY, Mme Mialy RASOLO (REBOUL) qui a donné pouvoir à Mme HURTADO, Mme Samia TABAÏ qui a donné pouvoir à M. HAMMOUDI, Mme Margaux HAPPEL qui a donné pouvoir à Mme LAFFORGUE, M. Maxence PINARD qui a donné pouvoir à M. CLIN, M. Karim KHERFOUCHE qui a donné pouvoir à M. BOUSSIR, Mme Marlène STABLO qui a donné pouvoir à M. STERZATI, Mme Julie GOBERT qui a donné pouvoir à Mme LE FAUCHEUX.

Absent excusé non-représenté :

Mme Nathalie LANIER

014/ OBJET : DENOMINATION DE LA MICRO-FOLIE PABLO NERUDA

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

VU la Décision n°2021-066 du 01 juin 2021, par laquelle le Maire a sollicité puis obtenu l'attribution d'une subvention auprès de la Préfecture de Région Ile-de-France, afin de développer une Micro-Folie sur la Ville,

VU la délibération n°16 du Conseil Municipal en date du 26 septembre 2022, portant adhésion au réseau MICRO-FOLIE

CONSIDERANT que la Micro-Folie est un équipement culturel innovant de nouvelle génération qui complète l'offre culturelle municipale existante,

CONSIDERANT que cet équipement qui s'appuie sur les nouvelles technologies de l'information valorise la culture muséale ainsi que les pratiques artistiques,

CONSIDERANT que pour l'identifier et personnaliser cet équipement culturel, il est proposé de lui donner le nom de Pablo Neruda, poète, écrivain, diplomate, homme politique et penseur chilien décédé le 23 septembre 1973,

VU l'avis favorable du Bureau Municipal du 11 septembre 2023,

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur, Marie SOUBIE-LLADO , maire-adjointe déléguée à la culture,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Par 29 voix POUR,
4 ABSTENTIONS (Mmes MASSOLIN, LE FAUCHEUX, GOBERT, M. MAUMONT)
et 1 voix CONTRE (M. COLAS)

DECIDE de dénommer la MICRO-FOLIE sise 10,rue Nelson MANDELA à Champs sur Marne, MICRO-FOLIE PABLO NERUDA,

AUTORISE Mme le Maire à signer tout document relatif à la dénomination de cet équipement,

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal.

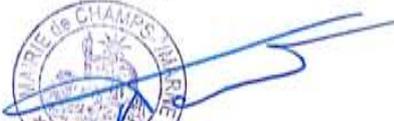
Le Maire certifie que le présent extrait conforme au

Registre des Délibérations, a été transmis au représentant de l'Etat le publié ou notifié le et qu'il est donc exécutoire à compter de la dernière date.

Le Maire,

Fait à Champs-sur-Marne, le 28 septembre 2023

Le Maire,



Maud TALLET



Maud TALLET

Le présent acte administratif peut être contesté par voie de recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, et/ou de sa publication ou notification.